

DE ROUBAIX-TOURCOING

Tarifs réduits

Le coût de la vie va baisser dans le Nord, par suite d'une heureuse décision.

Indépendamment de la spéculation effrénée, s'exerçant avec une avidité encouragée par l'impunité légale, un des principaux facteurs de vie chère réside, sans conteste, dans les tarifs exorbitants des transports par voie ferrée.

Nous avons, à diverses reprises, insisté sur la nécessité d'une réduction, non seulement en vue de faire baisser le coût des denrées alimentaires, mais aussi pour permettre l'introduction, dans nos régions dévastées, à prix raisonnable, des matériaux de construction et du matériel industriel nécessaires à leur renaissance économique.

Au lendemain de l'armistice, les hauts tarifs pratiqués par les compagnies de chemin de fer s'expliquaient par d'autres considérations, par le charbon et les autres matières premières qui étaient en pénurie.

Déjà, les temps sont heureusement changés. Nous avons des stocks sur le carreau de nos mines; l'Allemagne nous fait des envois abondants et le charbon se vend aujourd'hui au détail 6 fr. 25 le sac de 50 kilos — à Lille du moins, par la Valenciennes, aux portes de notre ville, il ne coûte que 5 fr. 50, bien que de même qualité.

Contrairement à la logique et aux espoirs que l'on était en droit de fonder, la diminution des prix de la houille n'a pas eu pour conséquence celle des tarifs des chemins de fer.

Le Gouvernement, cédant sans doute à la pression de l'opinion, vient enfin de se décider à faire cesser cette criante anomalie, condamnée par la raison et l'intérêt général.

Au dernier Conseil des ministres, comme nous l'avons signalé hier, M. Le Troquer, sur les instances de M. Chéron, a consenti d'importantes réductions de tarifs, sur tous nos réseaux, pour le transport des légumes, du fourrage, de la paille, des animaux vivants, du lait, du beurre, des fruits et aussi des produits venant d'Algérie.

En ce qui concerne le transport des légumes susceptibles de supporter les détails du voyage, les Compagnies, nous le savons, sont en mesure de soumettre au ministre des Travaux publics, à la fin de ce mois, leurs propositions comportant des barèmes très réduits.

Une amélioration appréciable des tarifs est prévue pour le transport du bétail et de toutes les denrées fermières.

Bientôt, nous pouvons l'espérer, l'habitant du Nord de la vie sera manifestement soulagé.

L'importation, à prix réduits, des animaux de boucherie, des produits de basse-cour et maraichers, venus du Midi, du Centre, de l'Ouest de la France et d'Algérie, amènera fatalement sur nos marchés une baisse notable et obligera, par l'effet de l'abondance des denrées et de la concurrence, bien des mercantis à baisser pavillon.

Profiteurs des fructueuses années de guerre, qui fit de certains d'entre eux de riches propriétaires ou des rentiers coquets et désireux de prolonger cet âge d'or, l'op de nos maraichers tiennent la dragée haute aux consommateurs.

Mais, en attendant que des plus favorables à l'agriculture et vraiment exceptionnelles, une maigre et chétive salade verte, sans cœur ni appas, coûte encore aujourd'hui, à Lille, 35 sous et 25 dans nos villages, où cet herbage horticole n'avait, avant la guerre aucune valeur marchande.

Le kilo de vieilles pommes de terre, noires, ridées, vermées, se paie chez nous quarante-cinq sous quand on a un franc et un attriqué chou-fleur ne se livre pas à moins de trois francs.

La viande de boucherie maintient à Lille sa coûteuse fierté et montre même des velléités de plus grandes exigences. Le fût de bœuf reste affiché à 19 francs, le veau à 14 francs et le mouton se débite à 15 ou 16 francs, selon la tête de l'acheteur. Ces prix sont réellement abusifs, dans une région où la production depuis le début du printemps.

Le Gouvernement paraît enfin s'être rendu compte de la nécessité de mettre un frein à une exploitation publique trop avérée.

Nous approuvons sa résolution de réduire les tarifs de chemin de fer, en regrettant qu'il ait annoncé tant de retard à la mise à la production depuis le début du printemps.

Une femme "corrigée" à coups de hache

Elle est à l'hôpital et son mari est en prison

Paris, 24 mai. — Le chasseur-achille n'a pas pu résister à la tentation de tuer son propre mari, amant de sa femme, et de se faire tuer à son tour.

C'est d'une hache qu'il se servit hier un manouvrier, Joseph Millereau, âgé de 42 ans, pour corriger sa femme, couturière, âgée de 35 ans, née Régina Bayard.

Si dans son logement, 4, rue de Nantes, il ne la tua pas tout à fait, c'est par inadvertance sans doute, car il lui asséna deux coups formidables de son arme sur la tête, puis alla se constituer prisonnier.

Sa victime, en état très grave, a été transportée à l'hôpital Saint-Louis.

On a pris une bande de voleurs d'autos

LE CIEF UN LILLOIS NOMME BIANCHI VIEND D'ÊTRE ARRÊTÉ À PARIS

Paris, 24 mai. — Le 19 mai dernier, deux individus se présentèrent chez M. Cardinal, représentant de commerce à Amiens, pour lui acheter sa voiture automobile.

Après avoir conclu leur marché, il fut procédé aux essais d'usage.

Un an de cette opération, l'un des acheteurs prétendit un mauvais fonctionnement du moteur et le propriétaire, M. Cardinal, descendit pour examiner de plus près le mécanisme.

Aussitôt, les deux individus démarrèrent en vitesse.

Il s'agit des nommés Edgar Callahan, 24 ans, rue Chaligny, à Paris, et Jacques Magnin, demeurant rue Gaillie, à Paris, qui ont été arrêtés le même jour à Clermont, dans l'Oise.

Le troisième individu, qui aurait été le principal instigateur de ce vol, a pu être identifié et arrêté hier par le contrôle des recherches au sein d'un mandat de M. Bucquy, juge d'instruction à Amiens.

Il s'agit d'un nommé Alexandre Bianchi, 43 ans, demeurant 5 bis, rue de l'Orphèon, à Lille, qui se trouvait depuis quelques jours à Paris.

NOTRE ENQUÊTE À LILLE

L'adresse fournie par Bianchi est en somme exacte. Cependant le numéro de la rue de l'Orphèon, ayant changé, l'ancien 5 bis est devenu le numéro 31, occupé actuellement par le garage Dinc, dirigé par M. Brignon.

Il est dans l'attente d'être arrêté à la quelle nous nous sommes rendu à cette adresse, nous n'avons pu rencontrer M. Marion. Toutefois un employé encore de service dans l'établissement et occupé depuis peu au garage Pipe, nous a affirmé avoir plusieurs fois entendu prononcer le nom de Bianchi par son patron. Il n'a pu nous en dire davantage.

LA FEMME D'UN DES VOLEURS S'EST SUICIDÉE APRÈS AVOIR RENDU VISITE À SON MARI EMPRISONNÉ

Amiens, 24 mai. — Mme Magnien, née Davis, âgée de 23 ans, habitant Paris, d'origine américaine, était venue voir son mari emprisonné à Amiens, impliqué dans l'affaire de l'automobile de M. Cardinal.

Elle avait obtenu du Parquet un permis de communiquer.

QUE SE PASSERA-T-IL LE 31 MAI?

L'importante Conférence des banquiers alliés à Paris. — Les conditions posées à l'Allemagne. — L'attitude de l'Angleterre.

Alex Will

Les conférences se suivent et ne se ressemblent pas. Ce n'est pas un hasard si, à Paris, la conférence des banquiers alliés, présidée par M. J. Pierpont Morgan, le roi de la finance américaine.

Après Gênes, qui fut une parlotte de politiciens, voici enfin sur une question d'argent — celle des réparations — une conversation entre techniciens, c'est-à-dire, entre banquiers.

Le but des travaux de ce comité, convoqué par la Commission des Réparations, est le suivant :

Peut-on mettre sur pied un emprunt international en faveur de l'Allemagne, destiné à la réalisation partielle de la créance des Alliés ?

Je tiens à souligner l'esprit positif dans lequel le Comité des banquiers alliés aborde l'examen de cette question.

Dans les couloirs de l'hôtel Astoria, où siègent M. Morgan, Otto Kahn et leurs collègues anglais, belges et français, voici ce qu'on dit :

C'est qu'il faut envisager d'abord, au premier chef, d'obtenir des paiements réels de l'Allemagne. Le traité de Versailles, l'état des paiements de Londres ont fixé des chiffres théoriques d'indemnités, mais il apparaît que ces chiffres sont si considérables, que l'Allemagne en prend prétexte pour ne rien payer, ou presque.

La première opération à réaliser, c'est donc de ramener le montant des réparations à un chiffre possible à payer.

La seconde opération, c'est de fixer le montant d'un emprunt qui soit possible à souscrire. Le dernier emprunt français aux États-Unis était de 100 millions de dollars (1 milliard de francs) et il a été souscrit avec quelques difficultés. En raison de l'état de la dette allemande, une opération pratique du problème des réparations peut-être pourrait-on fixer le montant de l'emprunt à 6 ou 700 millions de dollars, pas au delà.

La troisième opération sera d'obtenir des garanties formelles de l'Allemagne : hypothèques sur les chemins de fer ou les douanes ; cessation des émissions de marks-papiers, contrôle et réduction des dépenses de l'Empire.

La plus grande partie de l'emprunt devrait être affectée au paiement des indemnités dues aux Alliés, principalement à la France et à la Belgique.

Malheureusement, les froissements de la conférence de Gênes ne facilitent pas notre tâche. La France pourra-t-elle obtenir qu'une plus grosse quote-part que 52 % lui soit réservée dans les résultats de l'emprunt ? C'est l'affaire du Conseil suprême.

Les hypothèses les plus optimistes permettent de croire que la France pourrait...

5 milliards de francs de l'emprunt international allemand, en échange d'un ajustement du montant de la créance des réparations.

On n'a que ce qu'on peut. Nous disons, nous, que c'est mieux que rien !

L'échéance du 31 mai est proche et il est peu probable qu'elle nous rapporte grand-chose.

Le public doit savoir en quoi consiste cette fameuse échéance :

— A la date du 21 mars, la Commission des Réparations a accordé à l'Allemagne pour les paiements de 1922, un moratorium provisoire (720 millions de marks-or) en espèces et 1.450 millions en nature. Ces concessions ont été consenties par M. Poincaré et M. Lloyd George lors de l'entrevue de Boulogne.

En même temps, un certain nombre de conditions étaient imposées à l'Allemagne : réduction des dépenses, créations d'impôts nouveaux, arrêt de l'émission de marks-papiers, garanties et contrôle, etc., qui devaient être exécutés avant le 31 mai.

Et le 31 mai ces obligations sont arrivées à échéance, elles ne le sont pas. Dans ce cas, le moratorium sera annulé et l'état des paiements du 5 mai 1921 sera remis en vigueur : 2 milliards de marks-or par an et 28 % du montant des exportations allemandes.

L'Allemagne a effectué les versements mensuels du moratorium et il est vraisemblable qu'elle effectuera encore les paiements du 31 mai ; pour les conditions supplémentaires, le ministre des Finances Herriot a fait des démarches à Paris et il croit que de nouveaux délais seront accordés.

M. Lloyd George doit prononcer aujourd'hui, jeudi, un grand discours, où il marquera l'attitude de l'Angleterre vis-à-vis des sanctions à prendre le 31 mai. Il est probable qu'il engagera M. Poincaré à ne pas lancer la France dans une aventure isolée et promètra l'appui de l'Angleterre pour une procédure de poursuites à engager avec Berlin, en vue de paiements effectifs.

Le discours de M. Poincaré à Nancy a marqué un recul sur celui de Bar-le-Duc.

La conférence des banquiers Duprè peut-être la voie à des arrangements nouveaux et le gouvernement aura sans doute la sagesse de préférer, enfin, une action positive et financièrement profitable à un reste sans portée utile, comme l'occupation de la Ruhr.

Mieux valent quelques milliards dans nos coffres que cent mille hommes sur la Ruhr. Mieux vaut faire payer l'Allemagne, d'une manière certaine, d'accord avec l'Amérique et l'Angleterre que de décréter l'isolement ruineux de la France.

La voleuse d'enfant en Cour d'Assises

Léonie Duclos qui ravit à sa mère le petit Passeport de Nœux-les-Mines a été condamnée à 2 ans de prison

Paris, 24 mai. — Léonie Duclos, qui enleva le 1er décembre 1921, à sa mère, Mlle Raymond Passeport, l'enfant de cette dernière, le petit Emile-Louis Passeport, a comparu cet après-midi devant la Cour d'assises de la Seine.

L'enfant volé et abandonné

On sait que Lucie Duclos, ainsi que le rappelle l'acte d'accusation, est née le 20 juillet 1891 et qu'elle épousa à l'âge de seize ans un nommé Despotopoulos, médecin d'origine grecque. Celui-ci l'abandonna presque aussitôt. Elle eut alors l'existence la plus troublée, errant de maison de tolérance en maison de rendez-vous, s'attachant à d'occasionnels amants jusqu'en 1919, époque à laquelle elle devint la maîtresse d'un représentant de commerce, M. Chavanne.

C'est pour garder cet ami qu'elle simula une grossesse et vola l'enfant nouveau-né de Mlle Passeport, de Nœux-les-Mines, qui cherchait une place de nourrice à Paris. Elle compléta son crime par une série de faux en écritures, M. Chavanne ayant découvert la supercherie, reçut les aveux de sa maîtresse et lui fit promettre de rendre l'enfant à sa mère.

C'est dans ces conditions que Léonie Duclos se rendit le 11 décembre, à Marseille, le voloir d'un hôtel meublé, le petit Passeport. En même temps, elle adressait au commissaire de police du quartier une lettre anonyme, relevant l'identité de l'enfant. Celui-ci lui rendit à sa mère le 22 décembre. Rentrée à Lyon, Léonie Duclos simula une tentative de suicide en absorbant quelques grammes de véronal. Elle fut arrêtée à son domicile le 19 décembre 1921. L'accusée a exprimé les regrets de son crime et sollicite le pardon de Mlle Passeport.

« Je l'aurais bien soigné »

La lecture de l'acte d'accusation terminée, l'huissier procéda à l'appel des témoins et le président interrogea l'accusée.

Une octogénaire brûlée vive à Sully-en-Ostrevent

Mme veuve Constance Mazingue, âgée de 84 ans, demeurant à Sully-en-Ostrevent, fut brûlée vive dans son jardin, lorsque son fils aîné et la maison, renouée de lui, furent plus qu'une torche vivante. Des voisins accourus à ses cris essayèrent de l'arracher à une horrible mort, mais leur intervention resta vaine. Quelques heures après l'octogénaire succombait à ses brûlures.

Le geste d'une fille-mère démente d'Esquerchin

Le domestique de ferme, Arthur Déplat, au service de Mme Couquetot, cultivateur, travaillant l'autre matin, au lieu dit, le Champ-Birdé, à Esquerchin près de Douai, quand il vit venir à lui une fille-mère, Julia Mayelle, 20 ans, qui avait dans les bras son bébé, une fillette d'un mois et demi. Sans mot dire, Julia Mayelle déposa l'enfant sur pieds de Déplat et s'enfuit.

Celui-ci n'eut d'autre ressource que de porter le bébé à la gendarmerie. Les gendarmes recherchèrent vainement la fille Mayelle. Celle-ci, une pauvre d'esprit dont les maux laissent paraître le fort à désirer, était partie pour Courcelles-les-Lens dont elle est originaire.

Le domestique Déplat affirme qu'il n'est pas le père du bébé abandonné, et qu'au surplus de nombreux habitants de la commune pouvaient à plus juste titre revendiquer cet honneur.

En attendant qu'une décision soit prise sur son sort, l'enfant a été confié par M. le Maire d'Esquerchin à une nourrice qui le soigne, mieux que sa mère.

Une perquisition à l'A. R. A. C.

Une nouvelle instruction judiciaire vient d'être ordonnée par le Parquet de la Seine pour provocations non publiques d'excitation de militaires à la désobéissance contre certaines personnalités du monde révolutionnaire.

Une femme moustachue noyée dans une mare

A bas l'assassin ! l'entendit-on crier avant de mourir

Noyée le 24 mai. — Ce matin, vers 9 heures, un sapeur, M. Alfred Roston, âgé de 48 ans, employé à l'usine métallurgique de la Madeleine, à Noisy, et demeurant 19, rue Pantin, allait chercher de l'eau dans une mare située chemin de Groux, entre Noisy et Bobigny, lorsqu'il aperçut la tête d'une femme qui flottait sur l'eau. Il prévint aussitôt le commissaire de police, M. Colombet, qui se rendit sur les lieux et qui repêcha la femme, paraissant âgée de 30 à 40 ans, 1 m. 50 environ, les cheveux grisonnants, mais, fait particulier, elle porta une assez forte moustache grisonnante et une verrue au-dessus du sein gauche. Elle était vêtue d'un corsage en plissé, d'une robe et d'un tablier noir, portait des chaussures, mais n'avait aucun papier sur elle.

Le corps ne paraît pas avoir séjourné longtemps dans l'eau.

Environ, à dix mètres de la mare se trouve un réseau de fils de fer barbelés auquel on a accroché des cheveux et un morceau de corage appartenant à la dame. Également, à sa droite, à un autre barrage, on a retrouvé encore des cheveux.

Vers 3 h. 45 du matin, un ouvrier, M. Louis Chateleau, demeurant 2, rue Parmentier, à Noisy, employé aux aciéries de la Seine qui se rendait à son travail par la route de Pantin, qui passe à proximité de la mare, entendit des cris : « A bas l'assassin ! A bas l'assassin ! » Il ne s'en inquiéta pas et alla à son travail.

M. Larroque, juge d'instruction, s'est transporté sur les lieux. Il pense que c'est plutôt un accident, la femme aurait été en état d'ivresse, se serait traînée à travers les fils de fer et serait tombée à l'eau.

Cette hypothèse ne paraît pas vraisemblable, car on a trouvé dans l'herbe des traces qui feraient croire qu'on a traîné le corps, mais celui-ci ne porte aucune trace de violence.

Le vol ne semble pas être non plus le mobile du crime, car on a retrouvé sur la femme trois superbes bagues à la main gauche, et autour du cou une chaîne en or avec un médaillon avec le chiffre 13.

Encore la Conférence de Gênes ?

M. Jean MOLINIE, député de l'Aveyron développe son interpellation sur la politique intérieure et extérieure du gouvernement et s'étend longuement sur les conséquences de la Conférence de Gênes et sur les fautes commises par les différents gouvernements qui se sont succédé en France depuis 1918.

L'orateur adjure le gouvernement français d'être présent à la prochaine Conférence de La Haye, où seront débattus des intérêts économiques qui ont pour nous la plus grande importance.

M. MOLINIE aborde ensuite la question des biens privés en Russie et termina son interpellation par une attaque contre le parti radical, ce qui lui valut une vive réplique de M. HERRIOT.

France et Allemagne

M. Marc SANGNIER reprit les arguments du précédent orateur. Pour lui, le traité de Versailles est imparfait, mais le traité de Versailles est tout entier basé sur la solidarité internationale et cette solidarité paraît menacée. Ce danger réside surtout dans les luttes économiques qui vont s'ouvrir, principalement en Russie.

Il ne faut pas, dit M. Sangnier, décourager les pacifistes sincères qui peuvent se trouver en Allemagne, et il s'efforce de démontrer qu'une œuvre de fraternité est parfaitement réalisable entre la France et le Reich.

Ce discours souleva une vive effervescence parmi l'Assemblée.

M. Poincaré jugea néfaste l'intervention de M. Sangnier qui, dit-il, ne facilitera pas l'œuvre du Gouvernement à la prochaine séance de l'Assemblée.

La suite du débat a été renvoyée à vendredi.

On veut couper les « ponts »

Paris, 24 mai. — A la suite de certaines observations formulées devant les Chambres, un terrain de conciliation a été recherché entre ceux qui désirent que la fête nationale de l'armistice soit toujours célébrée le 11 novembre et le point de vue de ceux qui veulent éviter la multiplication de « ponts » qui entravent le développement de leurs fêtes.

C'est ainsi et pour que le Parlement puisse, à l'unanimité, décider que le 11 novembre sera fête nationale, que M. Thoury et plusieurs autres députés, ont déposé une proposition de loi ayant précisément pour but de supprimer les « ponts » du lundi entre le 31 octobre et le 1er mai.

La politique extérieure critiquée à la Chambre

La question Franco-Allemande et la conférence de Gênes

L'ordre du jour de la Chambre appelle hier la suite de la discussion des interpellations sur la politique extérieure du gouvernement et les résultats de la Conférence de Gênes.

A propos des attentats en Haute-Silésie

M. BOUTILLÉ, député de l'Oise, développa le premier sur interpellation sur les circonstances dans lesquelles se produisit l'explosion du dépôt de munitions de Péttersdorf. L'orateur fit allusion, en outre, aux différents attentats qui ont coûté la vie à 41 soldats français, depuis le début de l'occupation de la Haute-Silésie et se plaignit que des sanctions sévères ne fussent pas intervenues aussitôt.

M. POINCARÉ répondit à M. Boutillé que la Haute-Silésie était placée par le Traité de Versailles sous le contrôle d'une commission internationale sur laquelle le gouvernement français n'avait aucune action. Tout ce qu'il peut faire, dit le Président du Conseil, c'est d'intervenir auprès de notre représentant à Bas, d'ailleurs, conclut M. Poincaré, le plébiscite est imminent et nos troupes seront vraisemblablement revenues en France à la fin du mois prochain.

La politique française envers l'Allemagne

M. Paul MESSIER, député de Seine-et-Oise, interpella sur l'orientation de la politique française l'égard de l'Allemagne, au lendemain de l'accord de Rapallo.

La France, dit l'orateur, n'est pas seule à résister à la puissance de l'Allemagne vers l'Ouest. A son avis, la simple occupation de la Ruhr ne suffit pas pour dénouer la situation créée par le traité de Rapallo et c'est à une véritable campagne que M. Messier convie le gouvernement.

Encore la Conférence de Gênes ?

M. Jean MOLINIE, député de l'Aveyron développe son interpellation sur la politique intérieure et extérieure du gouvernement et s'étend longuement sur les conséquences de la Conférence de Gênes et sur les fautes commises par les différents gouvernements qui se sont succédé en France depuis 1918.

L'orateur adjure le gouvernement français d'être présent à la prochaine Conférence de La Haye, où seront débattus des intérêts économiques qui ont pour nous la plus grande importance.

M. MOLINIE aborde ensuite la question des biens privés en Russie et termina son interpellation par une attaque contre le parti radical, ce qui lui valut une vive réplique de M. HERRIOT.

France et Allemagne

M. Marc SANGNIER reprit les arguments du précédent orateur. Pour lui, le traité de Versailles est imparfait, mais le traité de Versailles est tout entier basé sur la solidarité internationale et cette solidarité paraît menacée. Ce danger réside surtout dans les luttes économiques qui vont s'ouvrir, principalement en Russie.

Il ne faut pas, dit M. Sangnier, décourager les pacifistes sincères qui peuvent se trouver en Allemagne, et il s'efforce de démontrer qu'une œuvre de fraternité est parfaitement réalisable entre la France et le Reich.

Ce discours souleva une vive effervescence parmi l'Assemblée.

M. Poincaré jugea néfaste l'intervention de M. Sangnier qui, dit-il, ne facilitera pas l'œuvre du Gouvernement à la prochaine séance de l'Assemblée.

La suite du débat a été renvoyée à vendredi.

Une auto dans l'Isère

Moutiers, 24 mai. — M. Louis Bessat, président du tribunal de Moutiers, accompagné du docteur Jules Reyna, revenant de Saint-Marcel, dans une automobile récemment acquise. Un coup de volant trop brusque, donné pour éviter une jeune fille à bicyclette, fit culbuter la voiture qui tomba dans les eaux de l'Isère, la rivière qui longe sur ce point la route nationale.

En raison de la fonte très rapide des neiges accumulées sur les montagnes, les eaux de cette rivière sont actuellement très grosses. La voiture et ses deux occupants disparurent dans les flots impétueux. Aussitôt le bruit se répandit de ce terrible événement. Les habitants de Moutiers se portèrent, mais en vain, sur les rives de l'Isère. Ni les malheureuses victimes, ni la voiture ne furent perçues.

Ce matin, rien n'a encore été retrouvé, soit à Moutiers, soit en aval.

Sanglant drame de famille

Angers, 24 mai. — Écrasé par ce que son fils atou le traitait pour aller travailler ailleurs, un fermier d'Allennes (Maine-et-Loire), Ernest Caroux s'enfuit, puis tira un coup de fusil sur sa femme sans l'atteindre. Toujours armé, il s'en alla aux champs, où il rencontra son fils âgé, âgé de 17 ans. Il le mit en fuite et lui dit : « C'est ta femme et ton frère et parti » et il tira. Le jeune homme tomba, évanoui et atteint. Le meurtrier tourna alors son arme contre lui-même et se suicida.